

# Communiqué

## Extraits de la séance CODES du 5 mai 2020

*A l'intention du corps enseignant secondaire*

### **Moyens d'enseignement (pertinence et coûts)**

Le SEN a pris position sur les points suivants au sujet d'une liste de remarques et questions concernant les nouveaux moyens d'enseignement romands (MER).

Sur les doutes émis par plusieurs enseignants d'histoire, de géographie et de sciences naturelles au sujet de la qualité et la pertinence de ces ouvrages, il est rappelé que ces derniers sont édités par la CIIP. Comme pour tout MER, la rédaction est assurée par des enseignants du terrain, supervisée et corrigée par des experts scientifiques. Les travaux sont ensuite analysés par des groupes de validation qui sont constitués d'enseignants du terrain puis par les commissions de la CIIP qui sont constituées de représentants cantonaux. Vu ce dispositif, on peut admettre que les garde-fous sont posés pour assurer la meilleure qualité possible et toute la pertinence de ces MER.

Pour ce qui est de l'histoire et de la géographie, les documents finaux n'ont pas été validés par les autorités de certains cantons, ce qui a conduit à des versions probatoires et la constitution de groupes de travail pour les améliorer. Le processus a prévu la mise en place de deux groupes de travail, l'un réunissant des enseignants délégués cantonaux et syndicaux, l'autre les coordinateurs cantonaux qui sont tous des enseignants. A cela s'ajoutait un questionnaire destiné aux enseignants pour qu'ils puissent apporter leurs commentaires. Pour le canton du Jura, il n'y a eu qu'un participant pour chaque édition et pour chaque branche.

Ces ouvrages sont validés par toutes les commissions de la CIIP, soit les responsables de discipline, chefs de service et chefs de département. Les conseillers pédagogiques ont effectué les visites auprès des enseignants et ont transmis leur rapport au SEN. Le conseiller pédagogique d'orientation littéraire a effectué 20-25 visites pour l'histoire et la géographie et la conseillère pédagogique d'orientation scientifique environ 50 visites pour les sciences. Sur les 50 visites, seuls deux enseignants ont émis de gros doutes et n'utilisaient pas le moyen d'enseignement. Il est précisé que le classeur peut être complété, mais qu'il ne doit pas être abandonné sous prétexte qu'il s'agit d'un nouveau moyen. S'il est vrai qu'il peut être difficile de s'approprier des nouveaux moyens non encore définitifs, cela ne les rend pas pour autant facultatifs. Lorsque ces moyens seront définitivement introduits dans le canton et rendus obligatoires, une formation destinée aux enseignants pourra être organisée.

Les retours négatifs concernent également le rapport entre la rareté de l'utilisation du MER et sa cherté. Les délégués des communes manifestent aussi leur mécontentement quant au prix. A ces objections, il est répondu que ces moyens devront au contraire être beaucoup utilisés et sur plusieurs années, ce qui évitera par ailleurs la production de photocopies. Une autre objection s'attache à la non différenciation des niveaux, ce qui représente un obstacle à l'utilisation du moyen avec les élèves en difficulté. Pour les élèves d'option 4, par exemple, les enseignants doivent apporter des compléments sous forme de photocopies. Il est rappelé que des modules de différenciation ont été créés sur la plate-forme pour ces moyens d'enseignement.

Au sujet du dictionnaire d'allemand PONS, il a été décidé, par le même processus que décrit ci-dessus, de fournir un dictionnaire avec le nouveau MER pour le secondaire I. Celui-ci devait avoir une extension numérique. Le contrat a été signé en 2012 avec l'éditeur. Il court jusqu'en 2031 et les cantons sont tenus de commander les dictionnaires pour chaque élève. Il était nécessaire de mettre à disposition des élèves des outils numériques protégés, où la protection des données est garantie. L'Etat ne peut donc pas promouvoir des sites ouverts à tout le monde. Pour la prise en charge financière, il convient de rappeler que l'Etat subventionne l'achat du matériel scolaire. Les

écoles ne peuvent donc pas refuser d'acheter un moyen d'enseignement obligatoire. D'ailleurs, si les stocks sont trop importants, l'Etat se réserve le droit de déduire aux écoles ce qu'elles n'ont pas commandé. Toutefois, la CIIP a été informée des problèmes quant au prix du dictionnaire et à la convivialité du site PONS. A ce sujet, le canton Jura n'est toutefois pas le seul canton à se plaindre. L'éditeur devra apporter des améliorations.

### **Orientation scolaire et professionnelle à l'école secondaire et grille horaire**

Selon les prévisions, plusieurs disciplines seront touchées par une modification de la grille horaire. Pour l'éducation numérique, le canton du Jura devra tenir compte des options déjà esquissées par les cantons de Berne et Neuchâtel. Deux possibilités s'offrent ainsi quant aux années scolaires durant lesquelles cet enseignement interviendra : soit 7P à 10S, soit 8P à 11S.

Conformément à la ligne donnée par le Département, il n'y aura pas d'augmentation du nombre d'heures de la grille horaire. Son contenu, par contre, reflétera le choix des autorités scolaires entre une vision générale ou une réponse aux besoins du moment. La question de l'orientation scolaire et professionnelle, ainsi que d'autres réflexions (exemple : enseignement de l'anglais en 11S option 4) seront également abordées à cette occasion. Un groupe de travail sera constitué dans ce but avec l'objectif de mettre en œuvre un réaménagement de la grille horaire dès la rentrée 2021.

Service de l'enseignement – 2 juin 2020

*Les termes utilisés pour désigner des personnes s'appliquent indifféremment aux femmes et aux hommes.*